

Construisons ensemble la mobilité de demain !

Le PDU 2007, **toujours en vigueur**, a permis :

- la mise en service de la ligne T1 incitant de nouveaux usagers à utiliser les transports collectifs
- le projet de tram-bus T2 le long d'un axe est-ouest, principal corridor de déplacements
- le projet d'extension de la ligne T1 au sud de Caissargues
- la mise en place d'un service de location de vélos et de 100 places de consignes en gare de Nîmes
- la réalisation de 2 parkings-relais (Parnasse et A54) très fréquentés le succès est au rendez-vous !
- la création et l'animation de Plans de déplacements d'entreprises ou d'administrations (PDE - PDA) permettant de faciliter et changer les habitudes de déplacements de ses employés (transports collectifs, covoiturage, éco-conduite, pratique du vélo...)
- la création d'un site de covoiturage pour les déplacements domicile-travail :
<http://covoiturage.gard.fr/>

A quoi sert un PDU ?

- A définir les **priorités d'actions** en faveur des déplacements alternatifs pour les 10 ans à venir
- A organiser les **déplacements** des **personnes** et des **marchandises** ainsi que le **stationnement**. Il concerne tous types de **déplacements** : bus, car, train, vélo, marche, voiture, camion, etc

3 principes clés :

- Promouvoir les modes de déplacements les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie
- Diminuer le trafic automobile
- Inciter les citoyens à se déplacer autrement en permettant une utilisation plus rationnelle de la voiture et en redistribuant l'espace public en faveur des piétons, vélos, transports collectifs

Quel périmètre ?

- Les 39 communes de Nîmes Métropole pour la réalisation et la mise en œuvre du PDU
- Une réflexion sur un périmètre élargi en considérant les pôles voisins : Montpellier, Avignon, Alès, Arles

En quoi le PDU me concerne ?

Lorsque le PDU entrera en vigueur, il aura des incidences directes sur la vie quotidienne des habitants :

- Quel développement pour les transports en commun ?
- Comment faciliter l'usage du vélo, les deux-roues motorisés, la marche à pieds ?
- Quels dispositifs mettre en place pour favoriser l'intermodalité (se déplacer en enchaînant plusieurs modes de déplacement : bus + vélo / Bus + train / vélo + marche à pieds, ...) ?
- Quelle place pour le co-voiturage ou l'auto-partage ?

- Quelle stratégie de stationnement ?
- Comment intégrer le transport de marchandises et la livraison du dernier kilomètre ?
- Comment faciliter les déplacements pour tous ?

Quels enjeux ?

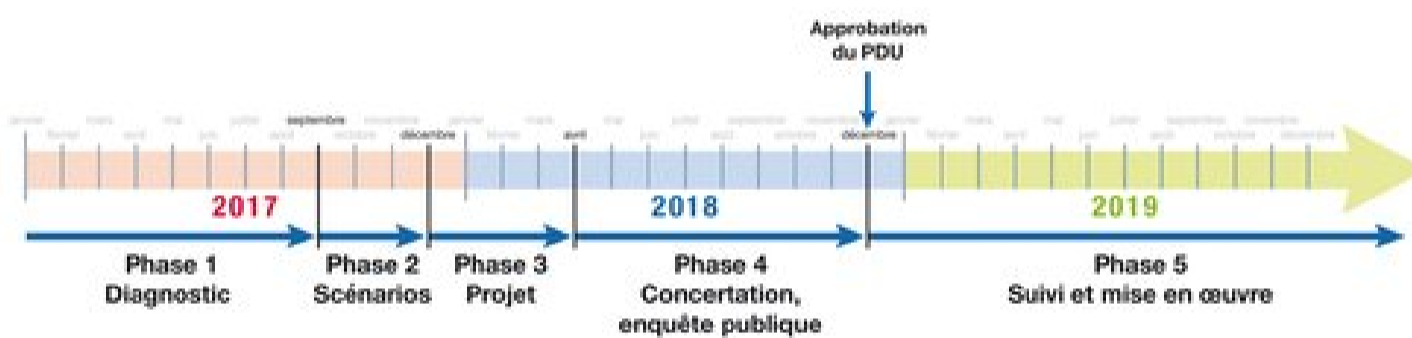
- Organiser une nouvelle mobilité sur le territoire intercommunal, capable d'offrir à ses habitants et salariés des conditions de déplacements **sûres, économes et responsables**
- Recentrer le **transport public** avec les **secteurs urbains denses**
- Développer **l'intermodalité**
- Développer les **nouveaux services à la mobilité** (covoiturage, auto-partage, etc.)

De nombreux partenaires mobilisés

Une démarche d'avenir engagée par Nîmes Métropole avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne (A'U) et un groupement de prestataires.

Un projet construit en étroites collaborations avec : les services de l'Etat, la DREAL, la Région Occitanie, le Département, le Syndicat mixte du SCoT Sud Gard et d'autres partenaires institutionnels.

Quel calendrier ?



Quel dispositif de concertation ?

Des acteurs ciblés du territoire sont également associés à son élaboration tout au long du projet : entretiens avec des acteurs locaux (associations concernées par les sujets d'urbanisme et déplacements, universitaires), ateliers participatifs avec le panel citoyen et panel d'acteurs.

Des réunions publiques et une enquête publique ouvertes à tous viendront compléter ce dispositif.

Le PDU étant le "projet de mobilité" pour **l'ensemble des usagers du territoire**, nous vous proposons de vous tenir régulièrement informés de son avancé sur cette page dédiée et nous vous invitons à nous envoyer vos avis. Elle restera ouverte pour vous tout au long de la démarche.

Adressez-nous vos suggestions ou contributions via la boîte contact